

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Urbanisme**

**REF : URBA2009009**

**Signataire : FD**

**OBJET :Terrain sis 80 à 84, avenue de la République et 81 rue des Cités : bilan de concertation**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales;

**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.123-13 et L123-19 relatifs à la révision simplifiée et l'article L.300-2 relatif à la concertation;

**VU** le Plan d'Occupation des Sols de la commune;

**VU** la délibération du conseil municipal du 16 juillet 2009 prescrivant la révision simplifiée du POS et définissant les modalités de la concertation préalable concernant les terrains sis 80 à 84, avenue de la République et 81, rue des Cités;

**Considérant** que les modalités de la concertation définies par le conseil municipal du 16 juillet 2009 ont été réalisées;

**Considérant** que le bilan de la concertation est favorable, au regard des conclusions de l'ensemble des supports utilisés pour informer et faire participer les différentes personnes concernées, à l'approbation de la révision simplifiée engagée concernant les terrains sis 80 à 84, avenue de la République et 81, rue des Cités;

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyen "Tous ensemble pour Aubervilliers" s'étant abstenus

**DELIBERE :**

**TIRE** le bilan de la concertation préalable à l'approbation de la révision simplifiée du POS concernant les terrains sis 80 à 84, avenue de la République et 81, rue des Cités.

**PREND ACTE** que le bilan est favorable à l'approbation de la révision simplifiée du POS concernant les terrains sis 80 à 84, avenue de la République et 81, rue des Cités.

Le Maire.